

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Onzain, sous la présidence de Pierre OLAYA, Maire de Veuzain-sur-Loire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir que le conseil municipal lui a confiées.

## 2026/001 Tableau des emplois au 1er janvier 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le tableau des emplois annexé à la présente délibération et qui prendra effet à compter du 1er janvier 2026.

*Décision* : adoptée à l'unanimité

## 2026/002 Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1er avril 2026,
- dire que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Décision* : adoptée à l'unanimité

## 2026/003 Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

*Décision* : adoptée à l'unanimité

## 2026/004 Dépenses anticipées

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2026 et jusqu'au vote du prochain budget.
- dire que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

Chapitre	Libellé	Montant
114 - 2188	Nouveau sèche-linge à la micro-crèche	420,00 € TTC
114 - 2188	Illuminations de Noël	6 291,66 € TTC
190 - 2111	Acquisition d'une parcelle dans le secteur des Plantes	4 377,12 € TTC

*Décision* : adoptée à l'unanimité

**2026/005 Modification de l'attribution du marché de travaux pour la rénovation et l'extension de la maison médicale pour le lot 1 « Désamiantage-Déplombage »**

Nous avons été informés que la société FP Environnement a été reprise par une nouvelle société sous le nom de FP Industrie.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le changement d'attributaire du marché de travaux du lot n°1 « Désamiantage-Déplombage » pour la rénovation et l'extension de la maison médicale au profit de la société FP Industrie.

*Décision* : adoptée à l'unanimité

**2026/006 Travaux pour la cour d'école Prévert**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le devis de l'entreprise Parc Espace pour les travaux de renaturation de la cour d'école Prévert pour un montant de 173 010,00 € HT.

*Décision* : adoptée à l'unanimité

**2026/007 Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;
- dire que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

*Décision* : adoptée à l'unanimité

**2026/008 Instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT en précisant que la commune appliquera sur son territoire le plafond maximal autorisé par la réglementation en vigueur ;
- dire qu'en cas de modification réglementaire des règles de calcul des Redevances d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, il sera appliqué le taux maximum de RODP dite « provisoire » au profit de la commune.

*Décision* : adoptée à l'unanimité

### 2026/009 Convention d'Occupation du Domaine Public pour l'activité du camping

La société ONLYCAMP gère actuellement environ 75 campings sur toute la France et plus particulièrement des campings dits municipaux.

Cette société nous propose une ouverture du camping de la mi-mai (13/05) à septembre (8 ou 13/09) associée à une redevance d'occupation du domaine public de l'ordre de 20% du chiffre d'affaires d'hébergement HT.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **approuver la convention d'occupation du domaine public avec la société OnlyCamp (en annexe de la délibération) et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

*Décision* : adoptée à l'unanimité

### 2026/010 Projet d'établissement de la Micro-crèche

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **approuver le projet d'établissement de la micro-crèche « La Capucine », annexé à la présente délibération, et composé des éléments suivants :**
  - **Un projet social et de développement durable, intégrant une analyse des besoins du territoire et une démarche écoresponsable ;**
  - **Un projet d'accueil, précisant les modalités d'admission, les horaires, les prestations proposées et les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique ;**
  - **Un projet éducatif, fondé sur des valeurs de bienveillance, d'éveil, d'égalité filles-garçons et de respect des rythmes de l'enfant ;**
  - **Un projet d'évaluation des pratiques, visant à assurer une amélioration continue de la qualité de l'accueil.**
- **approuver le règlement de fonctionnement de la micro-crèche « La Capucine », annexé à la présente délibération, fixant les règles applicables aux familles et aux professionnels, dans le respect des dispositions légales et des recommandations des partenaires institutionnels (PMI, CAF).**
- **autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment les avenants aux conventions existantes et les documents relatifs à l'agrément de la structure.**

*Décision* : adoptée à l'unanimité

### 2026/011 Aliénation de la parcelle F 60

Monsieur le Maire informe que les Consorts Darde sont propriétaires des terrains autour de cette parcelle communale. Cette acquisition leur permettrait d'effectuer un projet global de construction d'un lotissement.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **approuver la vente de la parcelle F 60 d'une surface totale de 865 m<sup>2</sup> pour un montant de 8 650 €,**
- **approuver cette vente au profit des consorts Darde,**

*Décision* : adoptée à la majorité (avec 1 voix contre\*)

\*1 voix contre : Laurent Couchaux

### 2026/012 Convention de regroupement des certificats d'économie d'énergie issus du patrimoine des collectivités du Pays des Châteaux

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les termes de la nouvelle convention de regroupement relative à la valorisation groupée des CEE entre le Pays des Châteaux et la commune de Veuzain-sur-Loire qui définit notamment les modalités d'accompagnement, de valorisation et de financement du dispositif de regroupement des CEE mise en place par le Pays des Châteaux, et dont un modèle est annexé à la présente délibération.
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et toutes autres pièces nécessaires à la réussite de cette opération.
- autoriser ainsi le transfert au Syndicat Mixte du Pays des Châteaux des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé.

*Décision* : adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21h.